



## Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier à 14h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. Philippe VARLET**— *Président*
- **Mme Margaux DELETRE**, *Vice-présidente*
- *Mme Brigitte LHOMME*, *Vice-présidente*
- **M. Laurent PARSIS**, *Vice-président*
- *M. Jean-Philippe DELFOSSE*
- *M. Alain GEST*
- *Mme Françoise MAILLE-BARBARE*
- *Mme Mathilde ROY*
- *M. Frédéric FAUVET*

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance.

## Délibération

### 1. Attribution du marché « Aménagement audiovisuel »

Dans le cadre de sa mission d'Opérateur Public de Services Numériques, Somme Numérique, établissement public chargé de l'aménagement numérique du territoire de la Somme, a constitué un groupement de commande intitulé "Solutions informatiques et de connectivité". Ce groupement réunit plusieurs acteurs publics afin de mutualiser les besoins, rationaliser les procédures d'achat et favoriser l'accès à des équipements numériques performants à des conditions optimisées. Cette démarche collaborative permet non seulement de renforcer la cohérence des politiques numériques locales, mais aussi de garantir une meilleure efficacité économique et technique dans la mise en oeuvre des projets.

C'est dans ce contexte que le présent accord-cadre est lancé, ayant pour objet l'acquisition de projecteurs interactifs (Tableau Numérique Interactif, Vidéoprojecteur, Vidéoprojecteur interactif, Ecran tactile, liste non exhaustive...), outils essentiels à la transformation des environnements pédagogiques et professionnels.

Nous avons reçu 5 offres pour cet accord-cadre. La Commission d'Appel d'Offres est invitée à se prononcer sur le choix des titulaires. Les membres du Bureau valideront l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché Aménagement Audiovisuel à l'entreprise PJD.

**Adoptée à l'unanimité**

## *Liste des délibérations examinées par le Bureau*

- Attribution du marché « Aménagement audiovisuel »- **adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 15h00.